

COMPOSITION DE JURY DU MASTER *mention PSYCHOLOGIE*

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

ARRÊTE 2018-329

Article 1 : Pour l'année universitaire 2018-2019, la composition du jury d'examens de **MASTER**

Mention : Psychologie

Parcours : Enfant et adolescent ; Neuropsychologie ; Prévention

pour la **validation des semestres 7 et 8 et du diplôme intermédiaire de Maîtrise** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR)
Président ➤ Boris New	PR
Membres ➤ Carol Berger	MCF
➤ Annique Smeding	PR
➤ Nathalie Fournet	MCF
➤ Sophie Donnadiou	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 15 octobre 2018,

Denis VARASCHIN

P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR LLSH,

Ampliation aux membres du jury d'examens



Pascal BOUVIER

COMPOSITION DE JURY DU MASTER *mention PSYCHOLOGIE*

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

ARRÊTE 2018-330

Article 1 : Pour l'année universitaire 2018-2019, la composition du jury d'examens de **MASTER**
Mention : Psychologie
Parcours type : Enfant et adolescent

pour la **validation des semestres 9 et 10 et du diplôme du Master** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ Carol Berger	MCF
Membres ➤ Anne Denis	MCF
➤ Abdessalem Yahyaoui	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 15 octobre 2018,

Denis VARASCHIN

Ampliation aux membres du jury d'examens

P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR LLSH,



Pascal BOUVIER

COMPOSITION DE JURY DU MASTER *mention PSYCHOLOGIE*

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

ARRÊTE 2018-331

Article 1 : Pour l'année universitaire 2018-2019, la composition du jury d'examens de **MASTER**
Mention : Psychologie
Parcours type : Neuropsychologie

pour la validation des semestres 9 et 10 et du diplôme du Master est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ Nathalie Fournet	MCF
Membres	
➤ Michel Guerraz	PR
➤ Pascal Hot	PR
➤ Julien Barra	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 2 octobre 2018,

Denis VARASCHIN

Ampliation aux membres du jury d'examens

P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR LLSH,



Pascal BOUVIER

COMPOSITION DE JURY DU MASTER mention PSYCHOLOGIE

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche Lettres, Langues et Sciences Humaines,

ARRÊTE 2018-332

Article 1 : Pour l'année universitaire 2018-2019, la composition du jury d'examens de **MASTER**

Mention : Psychologie

Parcours type : Prévention

pour la validation des semestres 9 et 10 et du diplôme du Master est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ Annique Smeding	PR
Membres ➤ Marine Beaudoin	MCF
➤ Arnaud Carré	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche Lettres, Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche Lettres, Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 2 octobre 2018,

Denis VARASCHIN

Ampliation aux membres du jury d'examens

P, le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR LLSH,



Pascal BOUVIER